Site rocheux d'escalade
Zone Natura 2000

- Ce site rocheux fait partie du réseau Natura 2000 dont l'objectif principal est de favoriser le maintien de la biodiversité en protégeant, à l'échelle européenne, les espèces et habitats menacés. Les éboulis, dalles et fissures constituent des habitats très particuliers qui peuvent abriter une faune et une flore spécifiques. Les rochers constituent l'une des grandes richesses naturelles de la Wallonie, tant au niveau environnemental que paysager. Le Club Alpin Belge, fédération francophone d'escalade, d'alpinisme et de randonnée, gestionnaire de ce massif, agit continuellement pour conserver sa beauté et protéger sa biodiversité. Amis grimpeurs ou visiteurs, aidez-nous à relever ce défi.

Respectez cette propriété :

- l'accès aux massifs rocheux est réservé aux membres du Club Alpin Belge et aux autres personnes autorisées,
- ne vous parquez qu'aux endroits autorisés.

Respectez l'environnement :

- ne faites pas de feu,
- emportez vos détritus,
- n'arrachez pas, ne piétinez pas les plantes,
- restez sur les chemins ou dans les voies d'escalade,
- respectez la quiétude du site,
- ne laissez pas de traces de votre passage.

- L'escalade sur site rocheux est un sport qui présente des risques et notamment celui de chutes de pierres. Vous êtes responsables de votre sécurité : veillez au respect des règles de prudence et, pour les grimpeurs, à la qualité et à la bonne utilisation de vos équipements de sécurité.

Gestionnaire :

Club Alpin Belge,
fédération francophone d'escalade,
d'alpinisme et de randonnée, asbl.

Avenue Albert 1er 129 à 5000 Namur,
tél. 081/23.43.20,
secretariat@clubalpin.be
www.clubalpin.be

Portail Natura 2000 wallon :
http://natura2000.wallonie.be

Service public de Wallonie